

LE CARNET DE
L'INTERVENANT
CULTUREL & ARTISTIQUE



Ce carnet regroupe un ensemble d'outils qui pourront vous être utiles dans la mise en place d'une intervention culturelle et artistique à l'école.

Il a été pensé pour vous, afin de faciliter votre entrée dans l'univers du PECA, vous soutenir dans vos actions aux côtés des équipes éducatives, et de vous accompagner dans la mise en œuvre des parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) auprès des élèves, et dans votre apprentissage du **métier d'intervenant culturel et artistique**.

Ce carnet est un outil mis à votre disposition pour enrichir et structurer votre intervention autour des trois piliers du PECA : l'acquisition de connaissances (**connaître**), la rencontre avec les œuvres et les artistes (**rencontrer**) et la pratique artistique (**pratiquer**).

Vous y trouverez le contenu de formation ainsi qu'une trame progressive pour construire votre projet. N'hésitez pas à vous appuyer sur l'existant, à valoriser vos actions, et à imaginer de nouveaux partenariats au service de la créativité et de l'ouverture culturelle des élèves.

Votre future collaboration avec les acteurs du PECA, enrichira l'expérience des élèves et participera activement au développement de leurs compétences, en s'appuyant sur la complémentarité entre monde scolaire et monde culturel et artistique. L'ambition partagée est de donner à chaque élève le temps et les moyens de découvrir, d'expérimenter et de grandir à travers l'art et la culture.

Nous vous souhaitons une belle découverte,

L'équipe de l'AGC et de l'UMons.

1. TABLE DES MATIERES

Avant-propos	2
1. Table des matières	3
2. Le métier d'intervenant culturel et artistique	4
2.1. Le répertoire d'activités de l'intervenant culturel et artistique : un outil pour vous accompagner	5
3. L'écosystème PECA	6
3.1. Les acteurs PECA et leurs missions	6
3.2. 🌟 Projet PECA : de l'idée au concret.	10
4. Les bases du PECA	11
4.1. La notion de parcours	11
4.2. Les 3 piliers du PECA	12
4.3. Les modes d'expression	14
4.4. 🌟 Projet PECA : Domaines d'expression et activités PECA	15
5. PEC'Alliance	16
5.1. La Ruche : un outil collaboratif au service des élèves	16
5.2. 🌟 Projet PECA : Effets visés	17
6. PEC'ommunication	18
6.1. Les traces pour raconter son expérience singulière	18
6.2. Les traces : un support de communication à préparer	19
6.3. 🌟 Projet PECA : Traces imaginées	20
7. PEC'Administration	21
7.1. Je me fais connaître	21
7.2. 🌟 Projet PECA : Présentation de votre projet (en 2 min max)	26
8. PEC'Accomplissement	27
8.1. REPERTOIRE D'ACTIVITES DE L'INTERVENANT CULTUREL ET ARTISTIQUE	27
8.2. Si vous deviez expliquer à un proche ...	29
9. Bibliographie et ressources	30
10. Annexes	31
10.1. Liste des abréviations du carnet	31
10.2. Autorisation de droits à l'image	32
10.3. Exemple d'une convention de projet peca , liste exhaustive des frais éligibles pour les projets PECA 2025	33

2. LE METIER D'INTERVENANT CULTUREL ET ARTISTIQUE

Le métier d'intervenant culturel et artistique Les intervenants culturels et artistiques sont des **acteurs de premier plan** qui interviennent dans le Parcours d'Éducation Culturel et Artistique (PECA) des élèves en **complémentarité** à l'enseignement du **titulaire de classe**.

- ❖ D'un côté, l'intervenant apporte aux élèves son savoir-faire technique, sa sensibilité culturelle et artistique, des témoignages, ainsi qu'un regard singulier qui vient enrichir le parcours des élèves. Il incarne une posture ouverte et créative, capable de concevoir, porter et animer des activités qui éveillent la curiosité, stimulent la créativité et nourrissent les apprentissages des élèves.
- ❖ De l'autre, l'intervenant évolue dans un cadre spécifique : celui de l'école. Cela implique, pour lui comme pour l'enseignant, de **s'adapter aux attentes scolaires**, aux **spécificités des élèves** et à leur **contexte**. Cela demande donc d'adapter sa posture et de travailler en co-construction avec l'enseignant, qui connaît ses élèves.

Travailler en milieu scolaire est une vraie richesse pour l'intervenant, qui peut mettre en valeur son savoir-faire, partager sa pratique et s'enrichir du regard des acteurs scolaires, tout en développant une posture d'intervenant culturel et artistique.

Cette formation a pour ambition de valoriser ce métier, ses spécificités et la valeur ajoutée que les intervenants culturels et artistiques apportent aux PECA des élèves.

Les **objectifs de la formation** sont de :

- (Se) représenter l'écosystème PECA : qui sont les acteurs ? Quels sont leurs rôles et fonctions ?
- Repérer les sources d'informations utiles à la rencontre du milieu scolaire et identifier des pistes d'interventions PECA
- Développer des compétences cognitives, métacognitives et relationnelles et favoriser le transfert de ces compétences dans le cadre du milieu professionnel ;
- Développer des stratégies de résolution (en collaboration avec les collègues) à partir de situations problèmes authentiques élaborées par un groupe de travail « expert de terrain ».

2.1. LE REPERTOIRE D'ACTIVITES DE L'INTERVENANT CULTUREL ET ARTISTIQUE : UN OUTIL POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le répertoire d'activités de l'intervenant (cf. PEC'Accomplissement) est un outil qui vous aide à mieux comprendre et valoriser votre activité professionnelle. Il met en lumière les compétences à acquérir et à utiliser dans le cadre du PECA. Il peut donc servir de repère tout au long des projets menés avec les élèves et au fil de votre carrière.

Ce document permet de communiquer aux autres partenaires (direction d'établissement, enseignants, asbl, etc.) sur vos champs d'interventions.

Pour résumer, ce répertoire a plusieurs fonctions :

- offrir une vue d'ensemble des activités de l'intervenant culturel et artistique ;
- faire connaître et valoriser le métier d'intervenant culturel et artistique ;
- identifier les compétences utiles pour préparer et mener une intervention ;
- accompagner les intervenants à valoriser leurs acquis et identifier les besoins de formation.

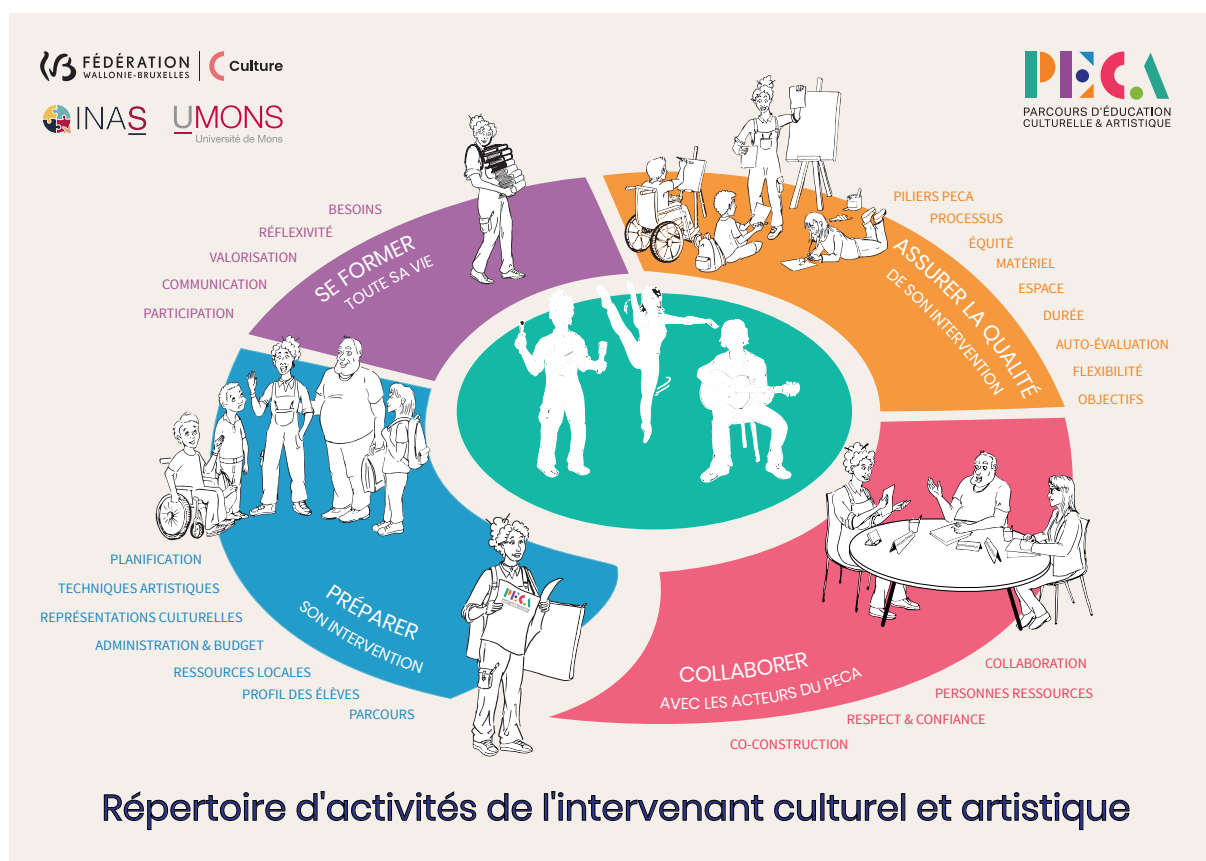


Figure 1 – Représentation des activités professionnelles de l'intervenant culturel et artistique

3. L'ÉCOSYSTEME PECA

Le PECA rassemble une grande diversité d'acteurs, chacun ayant un rôle spécifique à jouer. Pour mieux les comprendre, découvrez les fonctions de chacun à travers les descriptions ci-dessous.

3.1. LES ACTEURS PECA ET LEURS MISSIONS



NIVEAU ÉCOLE

FAMILLES

- Transmettent des éléments de la culture familiale à l'élève,
- Sont invitées à consulter les traces de l'enfant (incluses dans le « carnet de bord »).
- Sont informées sur les projets conduits dans et en dehors de l'école.
- Sont sollicitées pour valoriser les projets, les expériences et apprentissages réalisés par les enfants.



ENSEIGNANT

- Est le maître d'œuvre du PECA et prend en charge le cours d'ECA.
- Planifie et conduit des interventions pour aborder les 3 composantes PECA : pratiquer/connaitre/rencontrer.
- Organise des rencontres culturelles et artistiques en relation avec les contenus du cours ou les objectifs des projets.
- S'assure de la qualité des expériences culturelles et artistiques proposées.
- Consulte les autres enseignants sur la cohérence des projets mis en œuvre.
- Participe à la construction du plan de pilotage.
- Sont actifs dans l'enseignement **ordinaire ou spécialisé**, du niveau **fondamental ou secondaire**, dans l'enseignement **spécialisé, CEFA, DASPA**, etc



ÉLÈVES

- Participent aux activités culturelles & artistiques de l'école.
- Participent aux activités culturelles & artistiques en dehors de l'école.
- Élaborent leurs "carnets de bord" en y intégrant des traces des projets, des expériences et apprentissages réalisés.
- Peuvent provenir de l'enseignement **ordinaire ou spécialisé**, du niveau **fondamental ou secondaire**. Ils peuvent également être primo-arrivants (Dispositif d'accueil des élèves primo-arrivants - DASPA).
- Peuvent participer à la co-construction des projets (droits culturels)



DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT

- Rattaché au pouvoir organisateur.
- Informe son équipe des possibilités de collaboration avec les partenaires culturels et artistiques.
- Inscrit les interventions PECA dans le plan de pilotage de l'école.
- Répartit les tâches relatives au PECA au sein de l'équipe et avec les collaborateurs.
- Veille à la richesse (en termes de rencontres, de connaissances et pratiques) des PECA des élèves tout au long de leur scolarité.



NIVEAU TERRITOIRE

DCO ET DZ

DÉLÉGUÉ AUX CONTRATS D'OBJECTIFS
ET DIRECTEUR DE ZONE

- Rattachés à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B).
- Suivent le déploiement du PECA au sein de chaque établissement en cohérence avec son plan de pilotage et son contrat d'objectifs.
- Intègrent les critères relatifs au suivi-évaluation du PECA dans le suivi des plans de pilotage.



RÉFÉRENT SCOLAIRE

(GROUPEMENT)

- Rattaché au groupement d'opérateurs culturels territoriaux.
- Intègre, agrège, coordonne, développe et complète, dans une dynamique inter-réseaux, une offre qui rend compte de la diversité des disciplines culturelles et artistiques.
- Organise la mise en relation entre, d'une part, les écoles et, d'autre part, les artistes, les opérateurs culturels et l'ESAH.
- Organise et anime une plateforme territoriale de concertation PECA.
- Contribue à alimenter le cadastre et le centre de ressources documentaires.



OPÉRATEUR CULTUREL

- Développe des initiatives en lien avec les 3 composantes PECA : pratiquer-rencontrer-connaître.
- Met en place des actions de médiation et de sensibilisation autour de l'art et de la culture en partenariat avec l'établissement et l'enseignant.
- Encourage la pratique artistique et culturelle et sensibilise le public d'élèves à ces enjeux.
- Participe au développement artistique et culturel d'une classe, d'un établissement, d'un territoire.



RÉFÉRENT CULTUREL

- Rattaché au pouvoir organisateur.
- Relais les besoins et aspirations des écoles vers la plateforme territoriale.
- S'informe via les référents scolaires sur les projets au sein du territoire.
- Développe des outils de médiation et de partage de ressources culturelles et artistiques.
- Assure la cohérence des démarches culturelles et artistiques avec les attendus des référentiels (en collaboration avec les artistes et enseignants).
- Ouvre des possibilités de transversalité entre domaines d'enseignement.



NIVEAU SYSTÈME

FÉDÉRATION WALLONIE—BRUXELLES

- Convaincs les acteurs institutionnels du bien-fondé du PECA pour le système éducatif.
- Outils les différents collaborateurs pour favoriser la mise en réseau et le développement de projets.

FW-B AG CULTURE

- Organise le fonctionnement de l'ensemble des soutiens et programme existant à ce jour.
- Soutien et coordonne l'action des Référents Scolaires.
- Coordonne l'offre culturelle mobilisable par les enseignants.



SERVICE DE PILOTAGE PECA

- Rattaché à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B)
- Veille à l'intégration structurelle, systématique et généralisée du PECA dans l'ensemble des écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.
- Communique sur le PECA, sensibilise, stimule et met en relation les différents acteurs PECA.
- Suscite l'innovation et l'expérimentation et stimule l'offre culturelle à destination des écoles.
- Analyse et évalue la mise en œuvre du PECA.
- Établit un cadastre des démarches culturelles et artistiques réalisées dans les écoles.



POUVOIR ORGANISATEUR

- Assume la responsabilité d'un ou de plusieurs établissements scolaires.
- Participe au plan de pilotage de l'établissement et assure son suivi à long terme.
- Instaure, entretient et renforce le dialogue avec le directeur d'établissement.
- Aide au recrutement et à l'évaluation des directions et autres cadres dans le milieu scolaire.
- Aide à l'obtention de ressources (matérielles, mise en réseau, carnet d'adresses, compétences, fonds).



PLATEFORME TERRITORIALE

- Met en réseau les différents acteurs culturels et scolaires PECA au sein d'un territoire.
- Assure la diffusion et l'échange d'informations.
- Actualise le cadastre des démarches PECA.
- Favorise la mise en œuvre de projets et d'activités PECA (y compris des projets inter-écoles, inter-réseaux et inter-opérateurs).
- Réunit tous les acteurs concernés par le PECA et favorise leur engagement dans les projets collaboratifs.



3.2. 🌟 PROJET PECA : DE L'IDEE AU CONCRET.

Notez ici votre **idée de projet** dans les grandes lignes. Elle vous accompagnera et évoluera avec vous tout au long de cette formation.

 Titre provisoire du projet				
 Quelle est l'intention principal du projet ?				
 Quels sont les acteurs PECA impliqués et comment (voir les cartes du plateau) ? Nom de l'acteur : Description de l'implication				
 Quels niveau(x) scolaire(s) sont concerné (s) ? (Cochez la mention utile)				
	☐ M1	☐ P1	☐ S1	☐ Enseignement spécialisé
• M = Maternelle	☐ M2	☐ P2	☐ S2	
• P = Primaire	☐ M3	☐ P3	☐ S3	
• S = Secondaire		☐ P4	☐ S4	
		☐ P5	☐ S5	
		☐ P6	☐ S6	

Légende :

 : items en lien avec le formulaire « Inscrire une offre culturelle et artistique » (cf. PEC'Administration)

 : items en lien avec l'outil Ruche (cf. PEC'Alliance)

4. LES BASES DU PECA

Le PECA, c'est un **parcours** mis en place dans le cadre de la nouvelle réforme éducative : le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Il offre à chaque élève, de la maternelle à la fin du secondaire, **un accès progressif, varié et structuré à la culture et à la création artistique**. Il repose notamment sur un cours dédié à l'Éducation Culturelle et Artistique, mais aussi **sur la richesse des partenariats** avec des artistes et animateurs culturels comme vous, qui apportez votre sensibilité, votre savoir-faire et votre regard sur le monde.



Figure 2 – « Nuage » de mots associés au PECA



Je vais plus loin :

- Le B.A.-BA du PECA : <https://www.pecan.be/le-ba-ba-du-pecan>
- Le site web pecan.be : <https://www.pecan.be/le-pecan-cest-quoi>

4.1. LA NOTION DE PARCOURS

Du point de vue des élèves, chaque expérience vécue dans le PECA peut être considérée comme une **note de musique dans la mélodie de leur parcours**. Cette métaphore musicale est inspirée de Bergson, et reprise par Jarvis (2012)¹ illustre bien la continuité dans laquelle le parcours des élèves peut être pensé :

Chaque note constitue une expérience ou une trace d'expérience qui ponctue son parcours. Les notes peuvent être choisies et transcrites sur une partition musicale qui sera composée de souvenirs, de créations, de gestes, de sons, d'images ou d'objets. Ces traces, individuelles ou partagées, permettent à l'élève de raconter son parcours, autrement dit de jouer cette mélodie qui donne sens à ses expériences.

Penser l'éducation culturelle et artistique comme un parcours, c'est reconnaître que l'élève n'est pas un simple récepteur, mais un acteur qui construit du sens à partir de ses expériences. Ce parcours est influencé par son environnement scolaire, familial, social, mais aussi par les événements collectifs qui marquent son époque.

¹ Jarvis, P. (2012). An Analysis of Experience in the Processes of Human Learning. *Recherche & formation*, 70, 15-30. <https://doi.org/10.4000/rechercheformation.1916>

Dans ce cadre, le rôle de l'intervenant culturel et artistique est :

- d'offrir des expériences sensibles et variées, dans la continuité du vécu des élèves et donc en complémentarité avec l'enseignant ;
- d'adapter les propositions aux besoins, au rythme et au contexte des élèves ;
- de favoriser les liens entre les expériences vécues à l'école, en famille ou ailleurs ;
- d'accompagner la création de traces² qui permettent de prolonger et de partager l'expérience et nourrissent le parcours des élèves.

De plus, les traces permettent également à l'élève :

- de donner du sens à ses expériences et de les ancrer dans sa mémoire,
- d'exprimer sa singularité,
- de garder des traces de son développement tout au long de son parcours,
- de partager et de communiquer sur son expérience et son parcours à ses proches, qui ont un rôle déterminant dans son parcours de vie.

En effet, la notion de parcours invite aussi à considérer les vies liées à celui-ci : les histoires familiales, les héritages culturels, les événements de société influencent les trajectoires individuelles. Les interventions culturelles et artistiques peuvent offrir des espaces où ces dimensions peuvent être explorées, exprimées et valorisées à travers l'art.

4.2. LES 3 PILIERS DU PECA

Le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique repose sur **trois piliers indissociables (rencontrer, connaître et pratiques)** qui structurent l'expérience culturelle de chaque élève³ comme mentionné dans l'Extrait du moniteur - Décret du 13 octobre 2022 (Art. 1.4.5-2.) :

« Le parcours d'éducation culturelle et artistique, en abrégé PECA, a pour objectif de permettre à chaque élève, dans une optique de démocratisation culturelle et de développement culturel:

1° d'accéder à la vie culturelle, de **rencontrer** des œuvres, des artistes et des pratiques culturelles, et de fréquenter des lieux culturels;

2° d'acquérir des savoirs, des **connaissances** et des compétences en matière culturelle et artistique, dans une perspective de développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle;

3° d'expérimenter des **pratiques** culturelles et artistiques, individuelles et collectives, et de prendre une part active dans la vie culturelle;

² Une trace est une empreinte ou une marque laissée par une expérience ou un phénomène et qui est perceptible aux sens.

Morsel, J. (2016). Traces? Quelles traces? Réflexions pour une histoire non passiste. *Revue Historique*, 4 (680), 813-868

³ Voir aussi le référentiel d'éducation culturelle et artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <https://www.peca.be/ressources/referentiels>

4° d'accéder et de participer à la diversité des vies culturelles et artistiques et de se familiariser avec des expressions culturelles provenant de différents horizons, exprimant différentes représentations du monde.

Le **parcours d'éducation culturelle et artistique** contribue également :

1° à la lutte contre l'échec scolaire par la diversification des pratiques pédagogiques;

2° à sensibiliser les acteurs de l'enseignement sur l'intérêt d'une démarche culturelle et artistique, continue et plurielle dans sa diversité d'expression et sa dimension interdisciplinaire;

3° à renforcer et à valoriser les collaborations entre les opérateurs culturels et les acteurs de l'enseignement ».

La Figure 3 ci-contre présente les trois piliers ainsi que les liens que permettent les trois modes d'expression (présentés page suivante). Les trois piliers « rencontrer, pratiquer et connaître » **sont complémentaires** et forment la base d'un **parcours progressif** qui vise à donner accès au patrimoine de l'art et de la culture.

Il faut au moins que deux des trois piliers soient rencontrés pour une expérience PECA. Idéalement les trois.

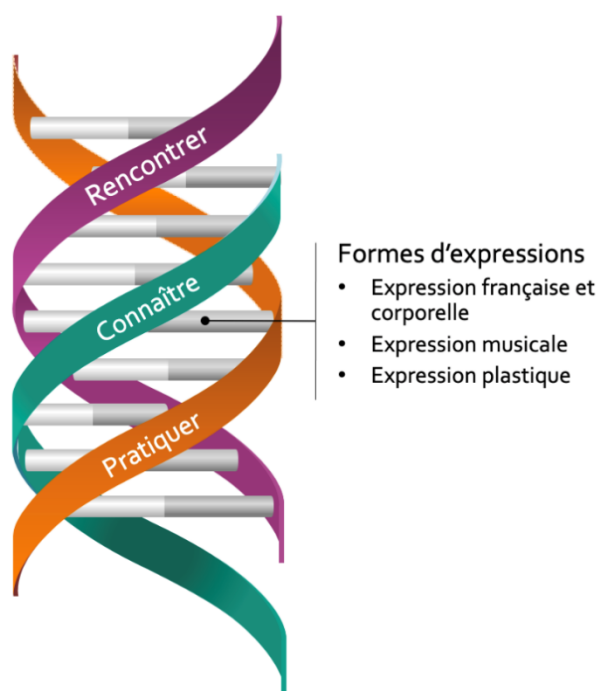


Figure 3 - Les trois piliers et formes d'expression.

Par ailleurs, le PECA est mis en mouvement grâce au développement de 4 grandes compétences chez les élèves, en lien avec les 3 piliers mentionnés :

- ❖ **Compétence 1** : Fréquenter des lieux, des œuvres et des objets culturels variés.
- ❖ **Compétence 2** : Décoder les fondamentaux des trois modes d'expressions artistiques, par des pratiques et au travers d'œuvres, de genres, de cultures et d'époques différentes.
- ❖ **Compétence 3** : Interpréter le sens d'éléments culturels.
- ❖ **Compétence 4** : Créer collectivement et/ou individuellement.

4.3. LES MODES D'EXPRESSION

Trois modes d'expression principaux sont décrits au sein du PECA : **l'expression française et corporelle, l'expression musicale et l'expression plastique**. S'ils ne couvrent pas l'ensemble des formes artistiques, ils constituent trois portes d'entrée qui ont du sens pour les acteurs scolaires.

Ces trois modes d'expression visent à « *stimuler les moyens d'expression et de création de l'élève* » et à « *encourager le développement d'attitudes spécifiques et transversales* ».



Je vais plus loin :

- ❖ Le référentiel de compétences ECA (voir p.20-21), http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=17236&do_chek=CKPOYSHDRB
- ❖ Pour en savoir plus sur la notion de parcours et la transformation des expériences en apprentissages, vous pouvez regarder le MOOC PECA composé de 3 vidéos explicatives d'environ 10 minutes sur www.umooc.umons.ac.be

4.4. PROJET PECA : DOMAINES D'EXPRESSION ET ACTIVITES PECA

A partir de votre intention formulée (fiche 3.2) et des informations reçues sur les bases du PECA, précisez les activités que vous conduirez et la façon dont elles aborderont les 3 piliers PECA.

 Domaine(s) d'expression	☐ Arts forains, du cirque et de la rue ☐ Arts visuels, plastiques et numériques ☐ Audiovisuel ☐ Danse ☐ Langue française et lettres ☐ Musique ☐ Patrimoine culturel ☐ Théâtre	Précisez la ou les discipline(s) abordée(s) :  ...
 Profil d'activité (types d'activités proposées)	☐ Découverte d'œuvres et d'artistes ☐ Atelier pratique ☐ Activités liées à la médiation ☐ Activité hors école	Décrivez succinctement les activités cochées :  ...
 Pilier(s) PECA mobilisé(s)	☐ Connaître <i>Par exemple :</i> Faire des liens avec d'autres champs, apporter un vocabulaire précis au domaine artistique et/ou culturel travaillé, etc. ☐ Pratiquer <i>Par exemple :</i> Pratiquer devant les élèves, pratiquer avec les élèves, faire pratiquer les élèves, individuellement, collectivement, etc. ☐ Rencontrer <i>Par exemple :</i> Apporter des œuvres ou des versions numériques, se produire devant les élèves afin de montrer son travail, son matériel, ses œuvres, etc.	Quels sont vos objectifs pour ces trois piliers ?  ...

5. PEC'ALLIANCE

Quels sont les ingrédients pour une activité de qualité au service des apprentissages des élèves ?

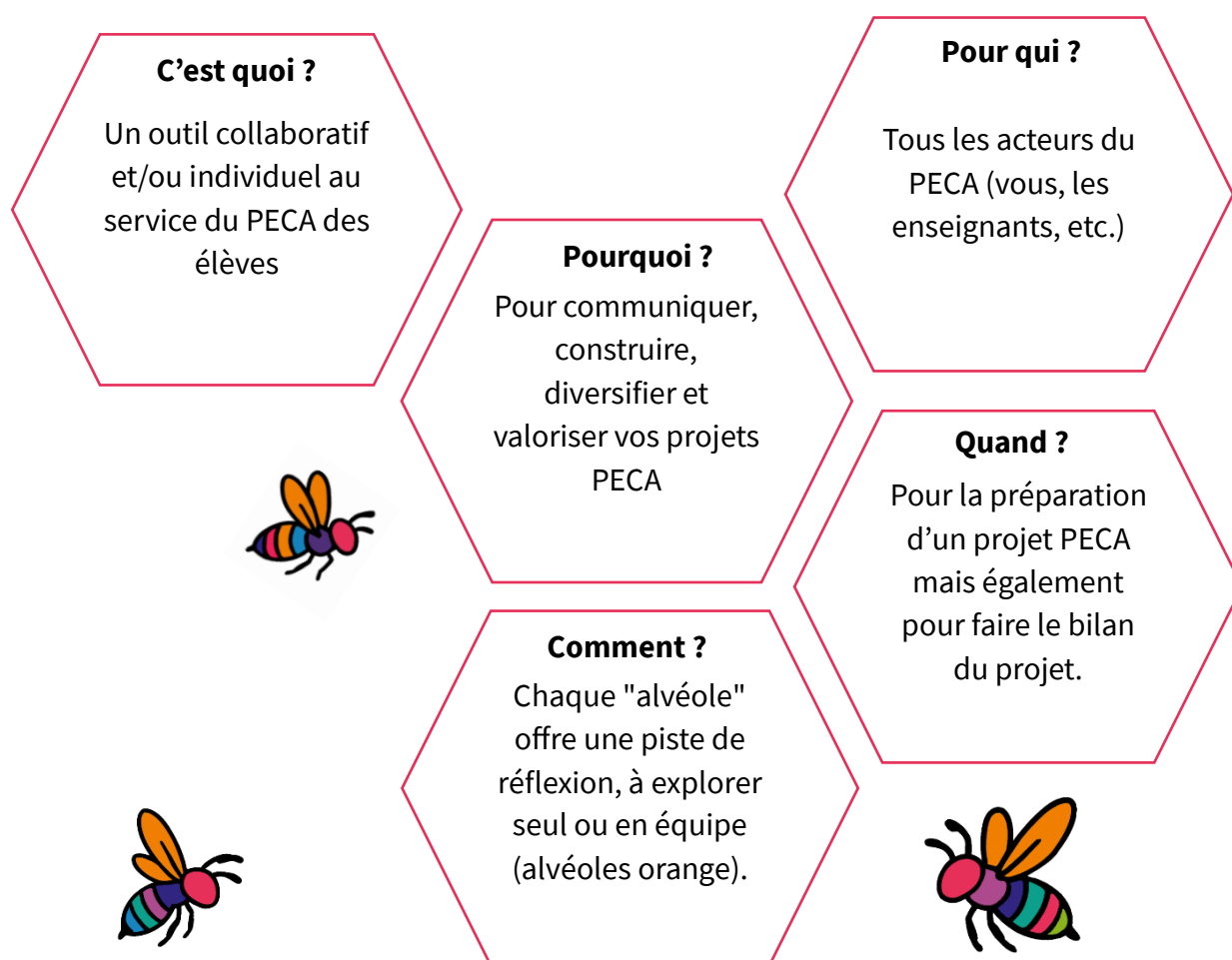
Chaque intervention conçue et mise en œuvre est différente, sa « réussite » va dépendre de nombreux facteurs, en ce compris la participation de chacun.

- ❖ Comment anticiper les différents aspects (étapes?) d'une intervention ?
- ❖ Comment la préparer avec une personne qui porte un autre regard sur l'art et la culture ?
- ❖ Comment aussi s'accorder sur des objectifs communs et réalistes pour l'intervenant, l'enseignant et surtout les élèves ?

 Pour y parvenir, le dialogue et les échanges avec l'enseignant, ainsi qu'avec les autres acteurs (référents scolaires, etc.), sont essentiels.

Il existe un **outil collaboratif** qui peut vous accompagner dans cette démarche : **la Ruche**.

5.1. LA RUCHE : UN OUTIL COLLABORATIF AU SERVICE DES ELEVES



5.2. PROJET PECA : EFFETS VISES

Explorez la Ruche et surlignez les alvéoles qui correspondent aux intentions de votre projet (fiche 3.2). Parmi les alvéoles surlignées, choisissez **trois** alvéoles pour illustrer les éléments essentiels de votre projet et donnez quelques exemples des effets auxquels vous vous attendez :

 Nom de l'alvéole « effet »  ...	Qu'est-ce que les élèves feront, diront, illustreront, etc. qui vous indiquera que ces effets seront rencontrés ?  ...
 Nom de l'alvéole « effet »  ...	Qu'est-ce que les élèves feront, diront, illustreront, etc. qui vous indiquera que ces effets seront rencontrés ?  ...
 Nom de l'alvéole « effet »  ...	Qu'est-ce que les élèves feront, diront, illustreront, etc. qui vous indiquera que ces effets seront rencontrés ?  ...

Quelles questions puis-je poser à l'enseignant pour en savoir plus sur la façon dont cette intervention s'inscrit dans le parcours des élèves ?  ...

6. PEC'OMMUNICATION

Si les bénéfices d'une intervention culturelle et artistique peuvent être très clairs pour l'intervenant et l'enseignant qui travaillent ensemble, ils ne le sont pas toujours pour le reste de la communauté scolaire.

Pour cette raison, il est utile d'anticiper les traces que les élèves pourront produire à différents moments de l'intervention. Celles-ci permettront :

- de valoriser le processus parcouru pour arriver aux résultats,
- de permettre aux élèves de prendre du recul sur l'activité et leurs productions,
- d'utiliser les traces pour présenter l'activité aux différents acteurs (exemple : la famille, les enseignants, les futurs partenaires, etc.).

Cela ne remet pas en cause la qualité de votre activité, que du contraire, cela permet aux personnes extérieures à votre projet à se fédérer autour de lui.

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément »
(Nicolas Boileau)

Cela vous aidera également dans la recherche de subvention et dans la rédaction de vos appels à projets éventuels. (Cf PEC'Administration).

6.1. LES TRACES POUR RACONTER SON EXPERIENCE SINGULIERE

Les traces récoltées ou créées tout au long du projet ont le pouvoir de transmettre un message et d'encourager les enfants à communiquer leurs émotions et leurs expériences aux membres de leurs familles.

En effet, les familles occupent une place de premier plan, ce qui peut avoir effet réducteur ou amplificateur sur le PECA des élèves. Communiquer sur l'expérience PECA vécue par les élèves peut favoriser cet effet fédérateur. La communication peut passer par les enseignants, l'école ou même les élèves. Dans tous les cas, la passion que vous leur transmettez à travers les activités artistiques se ressentira, et vos notes de musique deviendront un beau concerto.

Soyez vigilant à avoir les autorisations de droit à l'image afin de respecter la vie privée des élèves (voir Annexes). Si non, vous ne pourrez pas diffuser ce beau projet, ce qui sera dommage.

6.2. LES TRACES : UN SUPPORT DE COMMUNICATION A PREPARER

En découvrant des exemples de traces issues d'autres projets, notez ci-dessous les éléments essentiels à prendre en compte pour prévoir et récolter des traces auprès des élèves qui pourront servir de support de communication avec les familles et la communauté scolaire au sens large.

- Quels types de messages peuvent être passés à travers les traces ?

 ...

- Quel type de trace pour quel destinataire et quelle réaction/engagement de sa part ?

Qui ?  ...	Quelle réaction ?  ...

- Quelles sont les différentes formes de traces (écrites, numériques, individuelles, collectives,...) ?

 ...

- Comment intégrer la trace à son projet ?

 ...

- Quelle cohérence avec l'intention générale du projet ?

 ...

- Quels espaces peuvent être utilisés pour communiquer sur la trace ?

 ...

- Comment anticiper le temps de réalisation de la trace ?



- Quel partage des tâches avec les enseignants/collaborateurs ?



6.3. PROJET PECA : TRACES IMAGINEES

Imaginez les traces dans votre projet qui permettront aux élèves de « raconter leur expérience singulière ». Vous pouvez noter les idées ci-dessous pour garder en mémoire les propositions de chacun :



7. PEC'ADMINISTRATION

Pour travailler au sein d'une école, vous aurez à effectuer certaines démarches administratives comme répertorier votre intervention sur le site PECA. Pour vous accompagner, deux outils indispensables :

- ❖ Une feuille de route pour vous orienter pas à pas.
- ❖ le site PECA : <https://www.pecan.be/>

N'oubliez pas de consulter les calendriers scolaires sur :
<http://www.enseignement.be/index.php?page=23953>

7.1. JE ME FAIS CONNAITRE

Une fois que vous vous êtes familiarisés au PECA, et que vous avez **écrit au service de pilotage PECA**⁴ pour être répertorié sur le Centre Documentaire et **contacté le référent scolaire** pour lui présenter vos activités, vous pouvez ajouter votre activité au **catalogue d'offres culturelles**⁵ en remplissant le formulaire sur le site web www.pecan.be/recherche-intervention

Pour vous aider, voici un modèle de formulaire prérempli et commenté à partir de la situation fictive suivante :

Un jeune pianiste, Bastien Lepan⁶, diplômé(e) du Conservatoire Royal propose à une école un projet artistique autour de films muets pour les enfants de 6 à 12 ans, combinant projection (30 min) et ateliers (3 x 1h10). La directrice, intéressée dans le cadre du PECA, demande si le projet est répertorié sur la plateforme PECA, ce qui faciliterait l'organisation.

The screenshot shows a web form titled "Intervenant culturel". It contains the following fields and options:

- Type ***: Two radio buttons. "Personne morale" is unselected, and "Personne physique" is selected (indicated by a blue dot).
- Nom (tel qu'il apparaît dans le répertoire d'intervenants culturels du site PECA) ***: Two text input fields. The first field contains "Bastien" and is labeled "Prénom" below it. The second field contains "Lepan" and is labeled "Nom de famille" below it.
- Email ***: A text input field containing "Bastien.Lepan@gmail.com". Below the field is the placeholder text "exemple@exemple.com".

⁴ charlotte.moureau@cfwb.be

⁵ <https://form.jotform.com/FederationWB/intervention-site-pecan>

⁶ Prénom fictif.

L'intervention

Votre activité est-elle gratuite ? *

- ☐ Oui
☒ Non

Intitulé de l'intervention *

Ciné'muet, Ciné'musique

Description de l'intervention *

Plongeons dans l'univers magique du cinéma muet... en musique ?

Je propose une animation originale et ludique pour les enfants de 6 à 12 ans : un voyage dans le temps à la découverte des films muets (d'hier à aujourd'hui), où l'image rencontre la musique de manière créative et participative.

Au programme :

Max 1000 caractères espaces compris 717/1000

Page web externe de l'intervention

@Bastienmusique (Instagram)

Par exemple une page Facebook, un lien sur votre site...

Image de couverture



Parcourir les fichiers

Glissez-déposez des fichiers ici



Image couverture.jpg

1.4MB



Facultatif. Formats autorisés : jpg, jpeg, png, tif, tiff (de préférence au format paysage).

Autre(s) image(s) de l'intervention



Parcourir les fichiers

Glissez-déposez des fichiers ici

Facultatif. Formats autorisés : jpg, jpeg, png, tif, tiff. Max 3 images.

Je certifie que ces images sont conformes au RGPD et respectent le droit à l'image *

- ☒ Oui

Domaine(s) d'expression *

- ☐ Arts forains, du cirque et de la rue
- ☐ Arts visuels, plastiques et numériques
- ☒ Audiovisuel
- ☐ Danse
- ☐ Langue française & lettres
- ☒ Musique
- ☐ Patrimoine culturel
- ☐ Théâtre

Profil d'activité *

- ☐ Découverte d'œuvres et d'artistes
- ☒ Atelier pratique
- ☐ Activités liées à la médiation
- ☐ Activité hors école

Niveaux - Domaines d'apprentissage

Niveau(x) scolaire(s) *

- | | | |
|--|--|--|
| ☐ M1 | ☐ M2 | ☐ M3 |
| ☒ P1 | ☒ P2 | ☒ P3 |
| ☒ P4 | ☒ P5 | ☒ P6 |
| ☐ S1 | ☐ S2 | ☐ S3 |
| ☐ S4 | ☐ S5 | ☐ S6 |
| ☐ Enseignement spécialisé | | |

M1 à M3 : maternelle
(2,5 à 6 ans)

P1 à P6 : primaire (6 à
12 ans)

S1 à S6 : secondaire (12
ans à 18 ans)

L'intervention est-elle accessible pour les publics :

- ☐ PMR
- ☐ sourds et malentendants
- ☐ malvoyants

PMR : Personne à
mobilité réduite

Domaine(s) d'apprentissage *

- ☒ Français, Arts et Culture
- ☐ Langues modernes
- ☐ Mathématiques, Sciences et Techniques
- ☐ Education physique, Bien-être et Santé
- ☒ Créativité, Engagement et Esprit d'entreprendre
- ☐ Apprendre à apprendre et à poser des choix

Une activité culturelle et artistique peut s'articuler aux différents cours dispensés par les enseignants. (exemple : Je suis danseuse. En collaboration avec les enseignants, nous pourrions faire le lien avec les domaines « Education physique » et « Français, Arts et Cultures ».

Liens avec d'autres domaines d'apprentissage *

Non

Partenariat

Implication souhaitée de l'enseignant

L'enseignant introduit l'activité en expliquant pourquoi l'artiste intervient en complémentarité. L'enseignant participe à l'activité selon la modalité choisie au préalable avec l'artiste (exemple : Il expérimente avec les élèves, etc.). L'enseignant accompagne l'artiste selon les besoins, afin de faciliter l'apprentissage des élèves et d'assurer une bonne gestion du groupe.

Max 400 caractères espaces compris 378/400

Matériel, local, emplacement nécessaire

Salle de classe, connexion internet, vidéoprojecteur ou écran

Max 400 caractères espaces compris 62/400

Durée - Zones

Nombre de période(s) nécessaire(s) à l'intervention *

5 Périodes

En nombre de période (ex : 1 période sur 2 jours)

Nombre de jour(s) nécessaire(s) à l'intervention *

3

En nombre de jours (ex : 1 période sur 2 jours)

Date de début de validité d'inscription à l'intervention *

01-09-2025



Date de fin de validité d'inscription à l'intervention *

30-11-2025



Zone(s) d'intervention *

- ☐ Arrondissement de Huy-Waremme
- ☒ Arrondissement de Liège
- ☐ Arrondissement de Verviers
- ☐ Hainaut Centre
- ☐ Hainaut Sud
- ☐ Province de Namur
- ☐ Province du Brabant Wallon
- ☐ Province du Luxembourg
- ☐ Région de Bruxelles-Capitale
- ☐ Wallonie Picarde

Est-ce que la personne de contact pour l'intervention est la même que celle de la fiche dans le répertoire d'intervenants culturels du site PECA *

- ☒ Oui
- ☐ Non

☒ J'accepte que ma proposition d'intervention et les coordonnées de la personne de contact soient diffusées sur le site du PECA *

Enregistrer

Envoyer

7.2. PROJET PECA : PRESENTATION DE VOTRE PROJET (EN 2 MIN MAX)

Les premières impressions sont déterminantes pour construire des relations de confiance avec les acteurs PECA avec qui vous souhaitez collaborer.

- Être clair et précis,
- Ne pas utiliser de jargon culturel,
- Avoir un ton et une posture qui ouvrent aux échanges,
- Présenter votre projet dans les grandes lignes.

Commencez par vous présenter.
<i>Bonjour, je suis artiste (discipline) et j'interviens dans les écoles pour contribuer au PECA des élèves.</i>
Montrez votre intérêt pour l'école et ses valeurs.
<i>Je suis intéressée par faire une activité chez vous parce que votre école ... Je suis intervenant culturel et artistique, et j'aime transmettre auprès des élèves l'émerveillement artistique...</i>
Dites-en plus sur vos objectifs et votre capacité à les atteindre en tant qu'intervenant (à partir de vos réponses au point 5).
<i>Le projet que je propose vise à développer (les effets identifiés dans la Ruche) ... Par exemple, dans un/des projets passé(s) (donner des exemples d'effets constatés dans des contextes similaires), les élèves/ les familles/ les enseignants ont dit/ fait...</i>
Indiquez comment votre projet répond aux piliers PECA (utiliser les réponses au point 4) et les traces prévues (voir point 6)
<i>..... activités de 50 min sont proposées pour rencontrer les 3 piliers du PECA sur mois/ semaines/ quadrimestre :</i> <i>Pratiquer :</i> <i>Rencontrer :</i> <i>Connaître :</i>
Expliquez dans quel cadre (appel à projet, subventions sur fonds propres, co-construction, etc.) vous souhaitez intervenir :
<i>Je me suis renseigné/j'ai eu contact avec/ pour intervenir dans le cadre de ...</i>

8. PEC'ACCOMPLISSEMENT

Alors que la formation se termine, prenez le temps pour réfléchir aux ateliers dans lesquels vous avez mobilisé chacune des compétences listées ci-dessous. Pour mieux vous les approprier, il est important d'expliquer la façon dont vous les avez utilisées.

Surlignez les compétences que tu as développées durant cette journée de formation dans la liste ci-dessous.

8.1. REPERTOIRE D'ACTIVITES DE L'INTERVENANT CULTUREL ET ARTISTIQUE

1. Préparer une intervention culturelle et artistique

PLANIFICATION : Je fournis une description des étapes de l'intervention aux partenaires (calendrier des activités, objectifs de séance, déroulement, matériel, etc.).

TECHNIQUES ARTISTIQUES : J'identifie les techniques, outils, matériels, concepts et/ou lieux associés à la discipline culturelle et artistique de l'intervention et leur pertinence pour la mise en valeur de ladite discipline.

RESSOURCES LOCALES : Je tiens compte des contraintes et des opportunités contextuelles (lieu d'intervention, taille du groupe, matériel, horaires, etc.) pour préparer et animer une intervention culturelle et artistique.

REPRÉSENTATIONS CULTURELLES : J'intègre dans mon intervention des références culturelles et artistiques (les métiers d'art, le patrimoine culturel, etc.) et/ou d'autres domaines d'expression du PECA (française et corporelle, plastique ou musicale).

ADMINISTRATION & BUDGET : Je réponds aux modalités administratives et financières requises dans les échéances (rédiger un calendrier prévisionnel, une estimation budgétaire, etc.).

2. Collaborer avec les acteurs du PECA

PERSONNES-RESSOURCES : Je différencie les rôles des différents acteurs impliqués dans le PECA (référénts scolaires, référénts culturels, délégués PECA, opérateurs culturels, enseignants, etc.).

COLLABORATION : Je travaille avec différents acteurs du monde culturel et/ou scolaire au sein du territoire.

RESPECT & CONFIANCE : Développer des relations de confiance avec les différents partenaires.

CO-CONSTRUCTION : Élaborer ensemble des activités au bénéfice des élèves en s'appuyant sur les expertises et compétences respectives des partenaires.

3. Assurer la qualité d'une intervention culturelle et artistique

PILIERS PECA : J'explique comment mon intervention répond aux 3 piliers du PECA : pratiquer, rencontrer, connaître.

PROCESSUS : À différents moments de l'intervention, je prévois et récolte des traces produites par les élèves pour valoriser le processus et les résultats.

AUTO-ÉVALUATION : J'inclus dans mon intervention des temps pour que les élèves prennent du recul, notamment à travers des traces, pour constater les cheminements individuels et collectifs.

OBJECTIFS : Je justifie l'adaptation des activités au regard des contraintes de l'intervention et des objectifs de l'intervention culturelle et artistique.

Se former tout au long de la vie

RÉFLEXIVITÉ : Je questionne et améliore ma pratique d'animation et de médiation à l'aide d'outils d'auto-évaluations liés au PECA (par exemple la Ruche, le référentiel de compétences de l'intervenant culturel et artistique, etc.).

BESOINS : J'identifie mes besoins de formation continue dans ce répertoire d'activités de l'intervenant culturel et artistique.

VALORISATION : J'utilise des supports variés (écrits, visuels, audios, multimédias...) pour valoriser et présenter un projet d'intervention culturelle et artistique passée ou à venir aux partenaires.

COMMUNICATION : J'argumente auprès des partenaires au sujet de l'adéquation entre la demande formulée et l'intervention.

8.2. SI VOUS DEVIEZ EXPLIQUER A UN PROCHE ...

Imaginez, vous avez 3 minutes, top chrono, pour présenter et faire comprendre à quelqu'un de proche, votre métier d'intervenant culturel et artistique, comment le lui présentez-vous ?

Notez ici les mots-clés des 3 compétences que vous avez particulièrement développées **durant cette journée de formation** :

 ...

 ...

 ...

Pour chaque compétence des mots-clés écrits, **répondez à l'une des 3 questions** ci-dessous, puis collez votre post-it sur le poster, à côté de la compétence développée.

Comment décrirais-tu ces 3 compétences à un ami/proche (qui ne connaît pas ce métier) ?

- Quand je prépare une intervention, je fais attention à
- Quand je collabore avec les acteurs, je ...
- Pour proposer des interventions de qualité, je
- Pour ma formation continue, je...

Quel conseil donnerais-tu à quelqu'un qui voudrait développer une de ces compétences ?

- Pour développer cette compétence, je te dirais de commencer par...
- Il est plus simple d'utiliser/de développer cette compétence avec (quelles ressources)...

Selon toi, comment cette compétence est-elle spécifique au métier d'intervenant culturel et artistique ?

- Pour moi, ce qui rend cette compétence spécifique à notre rôle d'intervenant à l'école, c'est...
- Je pense que cette compétence prend tout son sens dans le métier d'intervenant, parce que...

9. BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES

1.. Le jeu PECA

2.. Le who's who - Les référents scolaires des différentes zones : <https://www.pecan.be/infos-pratiques/referents-scolaires>

3. Les bases du PECA

- Le site web pecan.be : <https://www.pecan.be/le-pecan-cest-quoi>
- Le B.A.-BA du PECA : <https://www.pecan.be/le-ba-ba-du-pecan>
- Site fb : [PECA | Facebook](#)
- Page Youtube du PECA : https://www.youtube.com/channel/UCfoC2iPKtTNRw3u-zj_O4oA
- Le Pacte pour un Enseignement d'excellence : <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/le-parcours-deduction-culturelle-et-artistique/>
- Extrait du référentiel de compétences ECA (p.20-21) : http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=17236&do_check=CKPOYSHDRB
- MOOC PECA « Comment transformer ses expériences en apprentissage » : <https://web.umons.ac.be/semf/2023/10/05/lancement-du-premier-mooc-sur-les-parcours-deduction-culturelle-et-artistique/>

4. PEC'Administration

- Calendrier scolaire : <http://www.enseignement.be/index.php?page=23953>
- Annexe 10 - Exemple de droits à l'image et de convention
- Site PECA : <https://www.pecan.be/>

10. ANNEXES

10.1. LISTE DES ABREVIATIONS DU CARNET

AGC : Administration Générale de la Culture

DCO : Délégué au Contrat d'Objectifs

DZ : Directeur de Zone

ECA : Éducation Culturelle et Artistique

FW-B : Fédération Wallonie-Bruxelles

PECA : Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique

RC : Référent culturel

RS : Référent scolaire

Umons : Université de Mons

WBE : Wallonie-Bruxelles Enseignement

Autres acronymes que vous pourriez rencontrer

AGE : Administration Générale de l'Enseignement

CECP : Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces

CPEONS : Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné

DASPA : Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivants

ESAHR : Enseignement Secondaire Artistiques à Horaire Réduit

FELSI : Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants

IFPC : Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue

SECT : Service des Enjeux Culturels Transversaux

SeGEC : Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

SGAT : Service général de l'Action territoriale

SPiP : Service de Pilotage du PECA

10.2. AUTORISATION DE DROITS A L'IMAGE



Dans le cadre de (nom du projet),
des photographies et/ou vidéos de vous/votre enfant peuvent être prises et utilisées à des fins de
communication sur les canaux de diffusion de (nom de l'opérateur)
..... (réseaux sociaux, site web, newsletters,
brochures, etc.).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi belge relative
au droit à l'image, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, ainsi que d'un droit à
l'effacement des données vous concernant ou concernant votre enfant. Vous pouvez à tout moment
révoquer votre consentement quant à l'utilisation de votre image ou celle de votre enfant, en nous
contactant à l'adresse suivante :

Merci de bien vouloir remplir ce formulaire pour autoriser ou non l'utilisation de votre image ou celle
de votre enfant dans ce cadre.

Je soussigné(e) M./Mme

_____,
Participant(e)/Responsable légal(e) de :

Nom et prénom : _____

Cochez votre choix :

- ☐ J'AUTORISE l'utilisation de photos et/ou vidéos de mon image ou celle de mon enfant dans
les supports de communication de _____.
- ☐ JE N'AUTORISE PAS l'utilisation de photos et/ou vidéos de mon image ou celle de mon
enfant.

Aucune donnée personnelle permettant d'identifier nommément les participants ne sera associée
aux photos ou vidéos diffusées sans accord préalable.

Cette autorisation est valable pour la durée de l'évènement et pour toute utilisation future liée à la
communication de _____. Elle peut être révoquée à tout
moment par simple demande écrite.

Date : _____

Signature du participant/Responsable légal : _____

10.3. EXEMPLE D'UNE CONVENTION DE PROJET PECA , LISTE EXHAUSTIVE DES FRAIS ELIGIBLES POUR LES PROJETS PECA 2025

La présente convention est conclue entre les parties :

Siège :

Numéro d'entreprise :

Site internet :

Registre des Personnes Morales de _____

Représentée par (Directeur/Directrice)

Personne de référence du dossier :

_____ : _____ @ _____

Ci-après dénommée " _____ ", c'est-à-dire la structure référente du référent scolaire en charge de la mise en œuvre d'un plan d'action dans le cadre du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) pour le bassin scolaire de _____ ;

ET

_____ (dénomination officielle de l'opérateur culturel porteur)

Siège :

Numéro d'entreprise :

Site internet :

Registre des Personnes Morales de _____

Représenté par _____ (fonction)

Personne de référence pour le projet :

_____ : _____ @ _____

Numéro de compte bancaire :

Ci-après dénommé l'opérateur culturel « porteur du projet » ;

ET

_____ (dénomination officielle de l'artiste ou de la compagnie intervenant.e)

Siège :

Numéro d'entreprise :

Site internet :

Registre des Personnes Morales de _____

Représenté par _____ (fonction)

Personne de référence pour le projet :

_____ : _____ @ _____

Numéro de compte bancaire :

Ci-après dénommé l'opérateur culturel « intervenant » (assurant le déroulement du projet) ;

ET

L'établissement scolaire _____ (numéro FASE _____, sise à _____) représentée par le pouvoir organisateur _____ du réseau d'enseignement _____,

Siège :

Représentée par _____ (la direction ou l'enseignant-relais)

Personne de référence pour le projet :

Référent culturel :

Ci-après dénommé le « partenaire scolaire »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Contexte

Dans le cadre des missions d'implémentation du PECA, le référent scolaire pour le bassin _____ est chargé de mettre en lien le monde culturel et artistique vers les écoles _____. Le référent scolaire _____ propose d'accompagner les opérateurs culturels à investir les écoles à prioriser sur notre territoire. En complément de ces projets, le référent scolaire propose un accompagnement aux opérateurs culturels/artistes qui désirent se mettre à jour face aux défis du PECA :

- Contribuer au Parcours d'Education Culturelle et Artistique à destination de l'élève ;
- Partir des attentes et besoin des écoles, notamment celles peu ou pas touchées par des opérateurs culturels et qui sont définies comme prioritaires ;
- Mener des projets avec des équipes pluridisciplinaires d'acteurs culturels et artistes de la région en concertation avec les écoles partenaires et les référent.es culturel.les des réseaux d'enseignement ;

- Imaginer des projets co-construits dans une dynamique collaborative ;
- Participer à des projets expérimentaux, notamment à partir de disciplines peu ou pas mobilisées au sein du PECA.

Différents acteurs sont impliqués dans chaque projet :

- Le référent scolaire, via sa coordination, propose un soutien méthodologique et garantit le contenu culturel et artistique. En outre, il fait le lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est le pouvoir subsidiant ;
- Les opérateurs culturels : opérateur culturel porteur du projet et artiste.es intervenant.es ;
- Les référent.es culturel.les des réseaux d'enseignement : facilitent et garantissent le contenu pédagogique ;
- Les directions et les équipes pédagogiques des établissements scolaires, dont un.e enseignant.e référent.e, partent des réalités des élèves pour co-construire un projet avec les opérateurs culturels.

Article 2 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention porte sur l'organisation et la réalisation d'un projet, tel que défini dans le rapport d'évaluation en annexe 1 à la présente convention, dans le cadre de l'implémentation du PECA (tel que visé par l'article 1.4.1-2, alinéa 2, 10° du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire) à _____, en vue de développer les synergies entre monde culturel et monde scolaire.

Cette convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements décrits. En aucun cas, l'un des signataires ne pourra être tenu pour responsable des engagements pris par l'un ou par l'autre, même dans le cas où ces engagements se rapporteraient à la présente convention.

En aucun cas, la présente convention ne pourra être considérée comme définissant de droit ou de fait une société entre les parties. Pour le but de cette convention, la présente disposition est fondamentale et déterminante et sans cette dernière, la convention n'aurait pu être conclue.

Article 3 : Durée

La convention est conclue à partir de la date de la signature (.....) jusqu'à la remise des éléments de clôture, comme indiqué à l'article 5 de la présente convention.

Article 4 : Engagements de _____

_____ s'engage à :

- Verser le budget défini d'un commun accord entre les signataires de la convention, suivant les modalités définies à l'article 10 de la présente convention ;
- Soutenir si nécessaire l'opérateur culturel « porteur du projet ».

Article 5 : Engagements de l'opérateur « porteur du projet »

L'opérateur porteur du projet s'engage à :

- Participer à la co-construction du projet avec l'école à partir des réalités des élèves ;
- Développer ses compétences en terme de mise en place de projet PECA ;
- Être co-signataire de la convention avec le référent scolaire ;
- Réceptionner et redistribuer la subvention et gérer le budget alloué ;
- Assurer la coordination du projet en étroite collaboration avec le/la référent.e culturel.le de l'établissement scolaire et le référent scolaire ;
- Rassembler des récits et des traces du projet pour nourrir la réflexion territoriale. Attention, il est impératif de se conformer aux règles de l'établissement scolaire concerné en termes de droit à l'image, pour que soit possible la récolte d'images du projet ;
- Gérer le budget alloué à ce projet et se charger de l'engagement des artistes au tarif horaire de 60€ TTC-TVAC maximum ;
- Transmettre à _____ au fur et à mesure, les documents de la co-construction du projet (budget, planning, déroulement, etc.).
- Transmettre par courriel à _____ une déclaration de créance avant le 31 décembre 2025 et dans le mois qui suit la fin du projet, comme mentionné dans la fiche en annexe 1, les documents suivants :
 - Un rapport d'évaluation élaboré avec toute partie prenante (suivant le modèle transmis par _____ en annexe 1) ;
 - Un tableau Excel récapitulatif reprenant la liste des pièces justificatives numérotées (c'est-à-dire le nom et N° des pièces justificatives) ainsi qu'un dossier au format PDF de ces pièces justificatives numérotées ; Ces documents devront être envoyés par courriel à la personne de référence de _____.

Si ces conditions ne sont pas remplies, _____ se réserve le droit de récupérer les montants versés.

Article 6 : Engagements de l'opérateur « intervenant »

L'opérateur intervenant s'engage à :

- Être co-signataire de la convention avec le référent scolaire ;
- Assurer la mise en place du projet et être garant du bon déroulement des activités au bénéfice des élèves ;
- Tout mettre en œuvre pour l'accomplissement et le bon déroulement du projet objet de la présente convention initié par et dans l'établissement scolaire sélectionné et défini dans la fiche en annexe 1 à la présente convention selon le plan et la gestion du « porteur du projet ».

Article 7. Engagements du « partenaire scolaire »

Le partenaire scolaire, par le biais de l'/la enseignant.e concerné.e et ou relais, s'engage à :

- Veiller à la bonne réalisation du projet objet de la présente convention ;
- Chercher les solutions aux questions d'organisation pratique que pourrait poser la réalisation du projet (mise à disposition de locaux, de matériel, gestion du groupe classe...) ;
- Collaborer à la mise en œuvre du projet en permettant la découverte des richesses de tous les intervenants impliqués et en participant concrètement au projet.

Article 8 : Engagements généraux

Tous les signataires de la présente convention s'engagent également à réunir les conditions propices à un travail de qualité dans l'établissement scolaire dans lequel a lieu le projet, en lien avec le/la référent.e culturel.le, à savoir :

- Collaborer, en permettant la découverte des richesses de tous les intervenants impliqués ;
- Prendre connaissance de la charte PECA, le cas échéant ;
- Respecter le règlement d'ordre intérieur de l'établissement scolaire concerné de façon à travailler en parfaite harmonie avec les élèves et les enseignant.es et respecter les éventuelles consignes du PO ou de son délégué ;
- Si des changements majeurs dans le contenu du projet objet de la présente convention et la ventilation du budget prévisionnel décrits dans le formulaire devaient avoir lieu, il est demandé d'en informer préalablement _____ par courriel.

Article 9 : Communication autour du projet objet de la présente convention

Tous les signataires de la présente convention contribuent à promouvoir et valoriser le projet objet de la présente convention via leurs canaux de communication (presse, site internet, réseaux sociaux, newsletter, journaux communaux, revues spécialisées...).

Dans ce cadre, ils s'engagent à :

- Faire état du soutien au projet objet de la présente convention en utilisant la mention suivante : « Projet soutenu par le référent scolaire du bassin _____ représenté par _____ et la Communauté française dans le cadre du Parcours d'Education Culturelle et Artistique ».
- Apposer, dans la mesure du possible, sur tous les documents (matériels et numériques) liés au projet, les logos :
 - De l'établissement scolaire (et du PO) dans laquelle a lieu le projet
 - De _____
 - Des opérateurs culturels/artistes du projet
 - Des pouvoirs subsidiant (FW-B, Cocof, autres si applicable)
 - Du PECA.

De plus, en vue de compléter le rapport d'évaluation du projet, une sélection de photos, de vidéos ou encore de récit d'expériences de toutes les parties prenantes du projet objet de la présente convention au sein de l'établissement scolaire concerné, est demandée.

En cas de diffusion de photos/vidéos où apparaissent des visages (enfants, partenaires, enseignant.es, artistes...), les différents partenaires inclus dans le projet se doivent de respecter le droit à l'image. Pour ce faire, il s'agit de s'adapter aux règles établies dans l'établissement scolaire concerné.

Article 10 : Allocation de la subvention

L'enveloppe budgétaire consacrée au projet objet de la présente convention est de € (TTC) (plus éventuelle représentation/finalisation).

L'opérateur « porteur du projet » recevra la somme de €, comprenant une somme maximale de € qu'il pourra conserver pour gérer la partie coordination et gestion du projet.

A noter que la gestion du budget est à la responsabilité de chaque opérateur « porteur du projet ». Si ce dernier modifie l'enveloppe d'accompagnement dans l'exécution du projet, cela est autorisé, mais _____ ne versera que les montants précités.

Ces montants seront versés en une seule tranche à l'opérateur « porteur du projet » sur base d'une déclaration de créance que ce dernier aura adressée avant le 31 décembre 2025 par mail (_____@ _____) à l'attention de :

.....

Adresse :

Dès la signature de la présente convention.

En indiquant comme communication du paiement : "le nom du projet" + "le nom de l'opérateur culturel/artiste " + projets PECA 2025.

Une liste exhaustive de frais éligibles est en annexe 2 de la présente convention.

Article 11 : Assurances

La responsabilité de _____ est limitée aux engagements cités à l'article 4 de la présente convention. Le « porteur du projet » conserve en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation du projet objet de la présente convention ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

Ils sont tenus d'assurer :

- Le matériel et les objets leur appartenant ou appartenant à leur personnel ;
- Le personnel technique et artistique travaillant sous leur responsabilité.

Ils s'engagent à contracter les assurances nécessaires à la couverture tant en responsabilité civile qu'en dommage divers, de tous les risques qui pourraient survenir du fait de la réalisation du projet, objet de la présente convention.

Article 12 : Résiliation de la convention

Après une mise en demeure préalable adressée par courrier recommandé aux différentes parties, restée sans effet dans le mois de sa notification, chacune des parties peut résilier la présente convention en cas de non-respect des conditions de réalisation du projet et des conditions de la collaboration. Dans ce cas, les subventions qui auraient été indûment versées à titre d'avance sont récupérées par _____.

Si le projet devait être interrompu pour causes de force majeure (situation sanitaire...), le solde non dépensé à ce stade de l'enveloppe budgétaire définie à l'article 10 de la présente convention est récupéré par _____ pour financer des projets dans le cadre du PECA ultérieurement.

Article 13 : Élection de domicile

Pour l'établissement et la réalisation de la présente convention, les parties font élection de domicile à leur siège respectif désigné en tête du présent contrat.

Article 14 : Clause attributive de compétences

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de _____, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc ...).

Fait le à _____, en 4 exemplaires, chaque partie déclarant avoir reçu le sien.

Pour Nom du Responsable et signature	Pour l'opérateur culturel « porteur du projet » Nom du Responsable et signature
--	---

Pour l'opérateur culturel « intervenant » Nom du Responsable et signature	Pour l'établissement scolaire Nom du Chef d'établissement, signature et cachet de l'établissement
---	---

ANNEXE 1 – Exemple de rapport d'évaluation des projets PECA _____

Réseau d'enseignement : Ecole – Fase : Adresse :	
Classe(s) :	
Nombre d'élèves :	
Référent.e culturel.le :	
Enseignant.e contact :	
Opérateur culturel porteur :	
Opérateur.s intervenant.s :	
Période impliquée : - Dates : - Nombre de séances (heures) :	
Dates de début et de fin :	
Type d'activités :	
Contenu culturel et artistique :	
Déroulé des ateliers : - Lieu(x) d'activité : - Durée : - Disciplines mobilisées : - Rôle et modalités d'intervention du ou des artistes : - Description de la collaboration avec d'éventuels partenaires : - Place accordée aux élèves/enseignant.es dans le processus (implication) : - Outils pédagogiques fournis à l'enseignant.e pour prolonger le projet en classe...:	
Matériel requis (mentionnant « fourni par ») :	
Traces et restitutions (productions des élèves, carnets de suivi, exposition, spectacle, ...) :	

Évaluation qui fera ressortir si le projet a répondu aux objectifs et le ressenti des intervenants (artistes, coordinateurs.rices, élèves, enseignant.es, parents, ...), difficultés rencontrées et moyens mis en œuvre pour les dépasser, les continuités dans l'école....:	
Photos des ateliers/traces/restitutions (à envoyer par mail) :	
Budget total :	
- Frais d'achat de spectacle	
- Frais de restitution autre à préciser	
- Entrées de spectacles (théâtre ou autre)	
- Entrées de lieu culturel (musée ou autre)	
- Frais d'animation dans l'école (forfait fixé à 60€ max/h TTC)	
- Frais d'animation à l'extérieur (forfait fixé à 60€max/h TTC)	
- Frais de matériel d'animation	
- Frais d'impressions et de photocopies	
- Frais de petit matériel divers (papier, matériel bureau, etc.)	
- Frais de déplacement des artistes dans	
- Frais de déplacement des élèves	
- Autres à préciser	

ANNEXE 2 - Liste exhaustive des frais éligibles pour les projets PECA _____

Sont éligibles, les frais liés à la rémunération de prestations littéraires, artistiques, de médiation culturelle, d'animations culturelles, ou les frais liés au développement de ces projets, mis en place dans le cadre du PECA. C'est-à-dire :

- Frais d'achat de spectacle
- Frais de représentation ou autre finalisation
- Entrées de spectacles (théâtre ou autre)
- Entrées de lieu culturel (musée ou autre)
- Frais d'animation dans l'école (forfait fixé à 60€ max/h TTC)
- Frais d'animation à l'extérieur (forfait fixé à 60€ max/h TTC)
- Frais de matériel d'animation
- Frais d'impressions et de photocopies
- Frais de petit matériel divers (papier, matériel bureau, etc.)
- Frais de location et de régie
- Frais administratifs
- Frais de déplacement des artistes dans _____
- Frais de déplacement des artistes hors de _____
- Frais de déplacement de élèves en transport en commun
- Frais de déplacement des élèves en car privé
- Rémunération de temps de réunion préparatoire et d'évaluation pour l'artiste intervenant (max 4 heures à 60€/h TTC).

Sont admis au titre de justificatifs les factures relatives aux frais exposés et tout justificatif de dépense devra être accompagné d'un reçu ou d'une preuve de virement.

Attention, dans le cadre des projets de formations, il existe **des frais non éligibles !**

Les trajets (déplacement train, voiture, etc.) en dehors de la Belgique

Les frais de subsistances (sandwiches, etc.)